électeurs en herbe

Étape 4 : Mon vote

Débat : Pour ou contre le droit de vote à 16 ans ?

OBJECTIFS

- Prendre connaissance des arguments contradictoires sur une question qui fait débat : le droit de vote à 16 ans
- Exprimer un point de vue et écouter les arguments des autres
- Echanger sur sa vision du droit de vote

DESCRIPTION

Au cours de cette activité, les participant·es sont invité·es à discuter sur la possibilité d'ouvrir le droit de vote dès 16 ans en France.

COMPÉTENCE(S) MAJEURE(S) ACQUISE(S)

Améliorer et mettre à l'épreuve ses compétences de communication au sein d'un groupe (expression, écoute, argumentation, prise en compte de l'avis des autres).

SOCLE COMMUN

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen
Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

DURÉE

2h (50' si vous optez pour un débat mouvant)

RESSOURCES

- Annexe : corpus documentaire relatif au droit de vote à 16 ans
- Fiche ressource Eduscol sur le débat

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- salle aménagée pour favoriser les déplacements des participant·es et/ou le travail en petit groupe
- post-its
- corpus documentaire (cf. annexe)

Method

POUR COMMENCER (5') :

La plaidoirie (jeu de rôle)

- Expliquer le principe du jeu de rôle :

Deux équipes d'avocat·es s'affrontent pour convaincre un tribunal fictif qu'il faut ou qu'au contraire, il ne faut pas, abaisser la majorité électorale à 16 ans à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne

ÉTAPE 1 (10') :

Répartition des groupes

- Demander aux participant·es de se positionner spatialement ("d'accord" d'un côté, "pas d'accord" de l'autre, avec éventuellement les personnes indécises au milieu).
- Répartir de manière aléatoire les participant·es en 2 groupes (ou 4 selon le nombre de personnes). Le premier groupe va plaider pour l'instauration du vote à 16 ans, et le deuxième contre.

ÉTAPE 2 (60') :

Préparation de la plaidoirie

- Au sein des groupes, prévoir un temps de travail individuel où chacun·e des participant·es réfléchit à des arguments et les inscrit sur des post-it. Pour ce faire, ils peuvent disposer du corpus documentaire (10')
- Les post-it sont partagés au sein du groupe, qui prépare sa plaidoirie. Quelques conseils pour les aider dans la préparation :
    - il vaut mieux filer deux ou trois arguments et bien les expliciter, plutôt que de faire un catalogue d'arguments,
    - donner des exemples,
    - anticiper un argument adverse pour le réfuter,
    - raconter une histoire si elle permet de servir le propos du discours. (35')
- Prévoir un temps pour réfléchir à la présentation formelle de la plaidoirie et s'y préparer (15')

ÉTAPE 3 (15') :

Présentation des plaidoiries
Chaque équipe présente sa plaidoirie

ÉTAPE 4 (15') :

Bilan

- Proposer un bilan : quelles ont été les forces et les faiblesses des plaidoiries ? Faire la synthèse des arguments exprimés, apporter des compléments d'information (et nuancer au besoin) et développer les

arguments manquants.

- Demander à nouveau aux participant·es de se positionner spatialement. La séance les a-t-elle fait évoluer dans un sens ou dans un autre ? Pourquoi ? S'ils ou elles ont toujours le même avis sur la question, quels sont les arguments qui les ont conforté·es ?

VARIANTES ET PROLONGEMENTS

Sur le fond, le débat peut également porter sur les questions suivantes :

- "Les listes transnationales aux élections européennes : pour ou contre ?"
- "Faut-il autoriser l'éligibilité et le droit de vote aux élections présidentielle et législatives aux citoyens de l'Union Européenne résidant en France ?"
- "Le droit de vote obligatoire : pour ou contre ?" (activité proposée lors de l'étape 1 du parcours)

Sur la forme, d'autres techniques d'animation de débat sont possibles (selon le temps disponible, la taille du groupe, vos envies, ...)

DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

- Pour aborder plus largement la question des droits des enfants/mineurs, vous pouvez évoquer la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989 - et notamment ses articles 13, 14 et 15 (liberté d'opinion, d'expression et d'association). Il s'agit du premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.